

**Présents :**

Mesdames Catherine SARRAZIN, Sylvie ALBERT, Gillian BROOME, Claire FAVREAUX

Messieurs Pierre TEXIER, Philippe GANTHY, Fabrice GUILLOT, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Jean-Noël FLEGEO, Daniel ARROYO BISHOP, Ludovic ERABLE,

**Absents :** Thomas TAVERNIER

**Secrétaire de séance :** Pierre TEXIER

**Invitées :** Katia ROUET, Secrétaire Générale de Mairie.

**Ordre du Jour**

- 1) Délibération : Fongibilité des crédits budgétaires nomenclature M57
- 2) Délibération : Commissions Municipales
- 3) Délibération : Approbation des comptes 2022 de la SEMIS
- 4) Délibération : Modification des statuts du SDEER – Maîtrise de la demande en énergie
- 5) Délibération : Devis SDEER Eclairage Public de la Tour et logiciel horloges automatiques
- 6) Délibération : Facturation caveau provisoire
- 7) Délibération : Devis Entretien Cimetière
- 8) Délibération : Consultation du service du domaine parcelles bords de Charente sous préemption PADD
- 9) Délibération : Convention Maître Mottet – Procédure de recours « Maison du Parc »
- 10) Vente d'une remorque pour tracteur appartenant à la commune – Prix de vente
- 11) Pont Route de la Brossardière -Travaux sur la commune
- 12) Prêt Construction Groupe Scolaire
- 13) Frais de facturation scolarité
- 14) Projets photovoltaïques
- 15) Partenariat avec CIRCINO
- 16) Urbanisme : Demande de délégation de la Communauté des Communes
- 17) Questions diverses

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il est fait appel à un conseiller pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Pierre TEXIER est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu du précédent conseil municipal sera présenté lors de la prochaine séance.

1) Délibération : Fongibilité des crédits budgétaires nomenclature M57

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Vote : Tous pour**

2) Délibération : Commissions Municipales

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de modifier les commissions.

Monsieur Texier, en tant que Maire, est Président de Droit de chacune de ces commissions.

Après avoir exposé aux membres du Conseil Municipal le nombre de commissions et leurs modalités de fonctionnement, Monsieur le Maire procède à l'installation des commissions et fait appel aux conseillers municipaux.

**Vote : Tous pour**

### 3) Délibération : Approbation des comptes 2022 de la SEMIS

Monsieur le Maire rappelle les programmes :

- N° 029 logements locatifs sociaux « Presbytère de Taillebourg » (convention du 11/04/1984)
- N° 108 logements locatifs sociaux « Lotissement Saint Savin » (convention du 20/01/1993)

Monsieur Le Maire donne lecture du bilan 2022. Sur la base des comptes des opérations arrêtées au 31.12.2022, conformément à l'article L523.5 du Code Général des collectivités Locales qui nous a été soumis par la SEMIS au 31.12.2022, les résultats s'élèvent à :

- programme 29 : - 70 246,47 €
- programme 108 : 118 406,82 €

donc un total global de + 48 160,35 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les comptes de l'opération arrêtée au 31.12.2021 laissant apparaître un solde créditeur pour la commune de Taillebourg de 48 160,35 €.

**Vote : Tous pour**

### 4) Délibération : Modification des statuts du SDEER – Maîtrise de la demande en énergie

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-2022-03-31-00001 du 31 mars 2022, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 08 avril 2024, le Comité Syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER dans le but que les groupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER.

**Vote : Tous pour**

### 5) Délibération : Devis SDEER Eclairage Public de la Tour et logiciel horloges automatiques

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis SDEER pour la mise en valeur de la Tour du parc.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal de la mise en place des horloges automatiques dans le bourg de Taillebourg. Ce système, piloté à distance via un logiciel utilisable sur un smartphone, permettra aux élus de gérer les temps d'allumage de l'éclairage public.

L'éclairage public des hameaux ne sera pour l'instant pas relié aux horloges automatiques.

Monsieur Texier indique aux membres du conseil municipal qu'il a rencontré le délégué du SDEER référent pour les dossiers de la Commune.

Il explique le principe de fonctionnement des faisceaux, qui au nombre de 4, permettront de mettre en valeur la Tour du Parc du Château et le rempart. Ce système sera relié à l'éclairage public.

Une mise en situation a eu lieu le mercredi 26 juin à 22h00.

Monsieur le Maire présente le devis. Le montant total des travaux pour la Commune est de 7 682,20 euros, l'autre part est prise en charge par le SDEER. Le choix du paiement échelonné en 5 annuités est proposé.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident la proposition du SDEER et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents se référants à cette affaire

### 6) Délibération : Tarif Caveau Provisoire

Selon l'article R.2213-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, le caveau provisoire a pour fonction d'abriter temporairement un cercueil, une urne, avant qu'il rejoigne sa sépulture, son caveau funéraire définitif ou qu'il soit incinéré.

L'autorisation du dépôt est donnée par le Maire de la Commune, dans l'attente de l'inhumation définitive.  
Le dépôt prévu ne peut excéder six mois. A l'expiration de ce délai, le corps est inhumé ou fait l'objet d'une crémation.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'aucune tarification n'a été fixée pour les dépôts d'urne, de recueil ou de cercueil en caveau provisoire (dépositaire).

Après avoir consulté des tarifs dans d'autres communes, Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- Jusqu'à 72 heures : 150 euros
- Au-delà des 72 heures : 50 euros mensuels.
- Tout mois commencé est dû.

**Vote du Conseil : 1 Abstention Mme Favréaux, 10 pour**

7) Délibération : Devis réfection mur cimetière

Une partie du mur s'est écroulé à l'intérieur du cimetière, un premier devis de réfection (moellons) s'élève à 3360 €. Monsieur propose de consulter d'autres artisans avant de prendre une décision.

8) Délibération : Consultation du Service de l'Etat du Domaine, Parcelles bords de Charente sous préemption

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du projet de rachat de parcelles sur les bords de Charente afin d'envisager la création d'un cheminement doux.

Ce projet permettrait la création éventuelle d'un parking et l'aménagement d'une aire de repos/d'accueil aux abords de la Charente. Monsieur le Maire indique avoir rencontré le propriétaire des parcelles.

Afin de pouvoir envisager un éventuel achat, Monsieur le Maire souhaite solliciter le service de l'Etat du Domaine pour évaluer le prix des parcelles.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de solliciter le service de l'Etat du Domaine et indique aux membres du Conseil Municipal qu'à ce stade, la consultation n'est qu'un projet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à solliciter le Domaine et à signer tous documents relatifs à cette consultation.

9) Délibération : Convention avec Maître MOTTET – Procédure de recours « Maison du Parc »

Suite au refus de prise en charge des travaux de la cantine scolaire de la Maison du Parc (140 184€) par notre ancienne assurance SMACL, malgré le classement de Taillebourg en catastrophe naturelle, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal avoir sollicité un rendez-vous avec Maître MOTTET, avocat de la Commune.

Après explication de la situation et analyse de documents, Maître MOTTET a indiqué à Monsieur le Maire qu'une procédure de recours pouvait être engagée contre la SMACL aux fins de faire constater l'origine des graves désordres sur le bâtiment Maison du Parc.

Maître MOTTET a accepté la mission de conseil et d'accompagnement de la Commune de Taillebourg, et, à ce titre, a fait parvenir une convention d'honoraires à la Commune.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention aux membres du conseil municipal et demande aux conseillers de l'autoriser à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires avec Maître MOTTET pour un montant de 6 600 euros TTC et à signer tous documents relatifs à la procédure de recours contre la SMACL.

10) Vente d'une remorque pour tracteur appartenant à la Commune – Prix de vente

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'une remorque non utilisée par le service technique de la Commune intéresse des particuliers. Après recherche dans les archives, il n'a pas été trouvé de carte grise pour ce véhicule. La vente à un particulier n'est donc pas possible. La reprise pourrait être effectuée par un concessionnaire agricole.

### 11) Pont Route de la Brossardière – Travaux sur la Commune

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le pont Route de la Brossardière est en attente d'évaluation concernant son affaissement. Monsieur le Maire indique qu'il a contacté une entreprise spécialisée. La réouverture de la route n'est, à ce jour, pas prévue.

### 12) Prêt Construction Groupe Scolaire

Monsieur Ganthy explique aux membres du Conseil Municipal que suite à l'appel d'offres, les actes d'engagements ont été signés et le coût global de la construction du groupe scolaire a été réévalué.

Monsieur Texier indique que la Commune va communiquer auprès des habitants afin de les informer du début imminent des travaux.

### 13) Frais de facturation scolarité

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que des familles ne résidant pas sur Taillebourg-Annepont souhaitent scolariser leurs enfants au SIVOS François Rabelais.

Il indique avoir sollicité M. Boizumault, Maire d'Annepont, pour mettre en place des tarifs de frais de scolarité pour les communes extérieures au SIVOS.

### 14) Projets photovoltaïques

Suite à la délibération prise par le conseil concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables, monsieur le Maire présente 2 projets photovoltaïques qui pourraient être créés sur la Commune.

- Vallon du groupe scolaire
- Terrain de foot : installation ombrière

D'autres aménageurs seront consultés. Il indique aux conseillers qu'il soumettra les projets lors d'un prochain conseil municipal. Une délibération sera prise pour valider ou non les projets.

M. Arroyo Bishop demande quel sera le coût pour la Commune. Monsieur Texier indique que les coûts d'installation et les retours sur investissement seront présentés en détail avant les prises de décisions.

### 15) Partenariat avec CIRCINO CREA-GAMES

Monsieur le Maire présente la convention passée avec la société CIRCINO CREA-GAMES (créateur de jeux de société qui collabore avec le département 17).

La commune de Taillebourg a été sélectionnée (10 communes dans le département 17) pour figurer dans un de leurs jeux de société.

La participation de la commune est évidemment gratuite, monsieur le Maire a fourni photos et textes.

### 16) Urbanisme : Demande de délégation de la Communauté des Communes

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le service instructeur de la Communauté des Communes a sollicité la commune pour l'octroi d'une délégation à l'agent en charge des dossiers urbanismes.

Il informe les membres du Conseil Municipal qu'il ne donnera pas de délégation aux agents du service instructeur de la Communauté de Communes sans en savoir plus sur les tenants et aboutissants d'une telle délégation.

### 17) Questions diverses

Information personnel communal : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un agent de la commune a démissionné. Il sera radié des cadres à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Location salle des fêtes : Monsieur le Maire indique aux élus qu'il ne souhaite pas que la salle des fêtes soit louée ou prêtée pour des activités qui peuvent détériorer celle-ci (exemple, gala de danse avec talons à aiguilles).

**FIN DU CONSEIL : 21h10**